



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 16 novembre 2015 et désignation des rapporteurs.
2. Avis de la CCLO sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.
3. Projet de construction d'un crématorium et d'un site cinéraire.
4. Point sur les subventions aux associations suite aux travaux du groupe de travail.
5. Autoroute A64 – diffuseur de la « La Virginie » à Orthez : convention pour le financement de l'étude d'opportunité et de faisabilité entre la commune d'Orthez et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
6. Habitat : aide à la construction de 10 logements locatifs à loyers modérés à Mourenx quartier Est (Office 64).
7. Proposition d'un partenariat avec la section paloise.

-----

**1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2015 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

Le Bureau valide l'ordre du jour du conseil du 16 novembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

**2. AVIS DE LA CCLO SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Plusieurs membres du Bureau indiquent la position qu'ils vont proposer à leur conseil municipal pour l'avis de leur commune. Concernant l'avis de la CCLO, celui-ci sera examiné lors de la conférence des maires du 9 novembre prochain.

**3. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CREMATORIUM ET D'UN SITE CINERAIRE**

En 2013, la crémation représentait 32 % des obsèques en France. Bien loin des 1 % de 1980, 11 % de 1994 ou des 25 % de 2004. Cette courbe ascendante n'est pas prête de s'arrêter puisque 1 français sur 2 envisage une crémation dans le cadre de ses propres obsèques.

Par délibération du 22 octobre 2007, la collectivité a décidé d'étendre ses compétences à « la création et la gestion d'un crématorium d'intérêt communautaire ». En 2011, la commission développement économique a validé le lancement d'une étude de faisabilité qui a rendu des conclusions favorables à ce projet.

Cette étude a conclu qu'avec une activité d'au moins 300 crémations par an et en desservant la population dans une aire géographique de 20 à 40 km de rayon, cela permettrait de réaliser une activité suffisante pour assurer l'équilibre économique du projet. Les professionnels contactés se sont montrés très intéressés.

Le Bureau émet un avis favorable à la construction d'un crématorium sur le territoire et demande à ce que la DSP puisse être préparée.

#### **4. POINT SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUITE AUX TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL**

Lors du bureau du 7 septembre 2015, les propositions de la commission subventions, pour l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2016 ont été validées à l'exception de celles concernant les associations suivantes : la Route des Vins de Jurançon, le Festival de théâtre de Mourenx, les Sections sportives de football, l'association Oc Per Tots, les Amicales de sapeurs-pompiers.

Le Bureau décide de ne rien attribuer à la Route des Vins en 2016, d'attribuer 7 000 € au festival de théâtre (1 voix contre), de baisser de 10 % la subvention aux sections sportives de football et de 2 % à l'association Oc Per Tots, d'appliquer une baisse, à déterminer, aux amicales de Sapeurs-pompiers.

Le Bureau donne un avis favorable à une nouvelle demande, celle d'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel) pour un montant de 2 270 €.

#### **5. AUTOROUTE A64 – DIFFUSEUR DE LA « LA VIRGINIE » A ORTHEZ : CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE ENTRE LA COMMUNE D'ORTHEZ ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

La ville d'Orthez s'est engagée dans un partenariat avec la société ASF pour le co-financement d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la création d'un diffuseur ou échangeur sur l'A64 au lieu-dit « La Virginie » (intersection entre les routes départementales 817 et 29 à l'ouest d'Orthez).

ASF est maître d'ouvrage de l'étude, une convention financière a été signée entre ASF et la ville le 27 mars 2015. Un montage financier plus large est recherché auprès du département et de la CCLO.

Le Bureau émet un avis favorable à la signature d'une convention financière entre la CCLO et la ville d'Orthez pour un montant de 35 000 € relative à l'étude d'opportunité et de faisabilité.

#### **6. HABITAT : AIDE A LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS A LOYERS MODERES A MOURENX QUARTIER EST (OFFICE 64)**

Le bureau émet un avis favorable à une aide au projet de construction, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la ville de Mourenx, de l'Office 64 de l'Habitat : 2 bâtiments collectifs en R+1 regroupant 10 logements locatifs sociaux (7 logements sont financés en PLUS (social) et 3 en PLAI (très social)).

#### **7. PROPOSITION D'UN PARTENARIAT AVEC LA SECTION PALOISE**

Le Bureau émet un avis favorable à la conclusion d'un partenariat avec la Section Paloise sur la saison 2015-2016.